



SOCIETE DE PREVOYANCE MUTUALISTE
DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE

Mutuelle régie par le code de la mutualité
Siège social : 39 rue Croix des Petits Champs
75001 PARIS

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de la SOCIETE DE PREVOYANCE MUTUALISTE DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE MUTUALISTE DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les placements financiers sont évalués suivant les méthodes décrites dans l'annexe paragraphe « *Placements financiers : valeurs mobilières de placement* ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures définies par la société, et avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs des principales lignes du portefeuille. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 3 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la SOCIETE DE PREVOYANCE MUTUALISTE DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE par votre assemblée générale du 21 juin 2018.

Au 31 décembre 2019, le cabinet SARL GEC CONSEIL était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

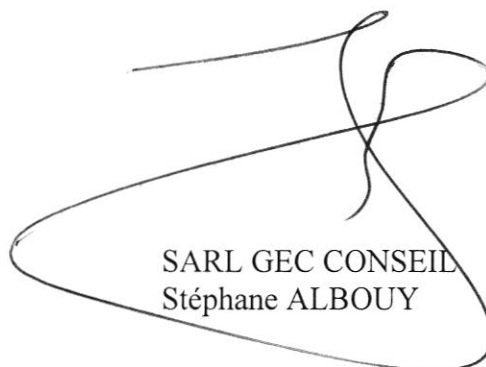
Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à RODEZ, le 24 avril 2020



SARL GEC CONSEIL
Stéphane ALBOUY

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2019 ③	Net 31/12/2018 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 865	AG	19 836	7 029
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	23 500	AU	19 853	3 647
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	50 365	BK	39 689	10 676
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV	8 554	BW	8 554	
Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 223	BY	1 223	1 105
Autres créances (3)	BZ	12 203	CA	12 203	101 369
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	11 559 139	CE	656 534	10 902 605
Disponibilités	CF	2 362 589	CG	2 362 589	1 389 798
Charges constatées d'avance (3)	CH	2 746	CI	2 746	2 219
TOTAL III	CJ	13 946 454	CK	656 534	13 289 920
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	13 996 819	IA	696 223	13 300 596
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

			Net	31/12/2019	Net	31/12/2018
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	1 000 000	DA	1 000 000	1 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD			
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	9 930	9 930	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF	730 139	1 332 094	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	7 080 554	7 080 554	
Report à nouveau			DH	2 244 743	2 244 743	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	1 164 476	-601 955	
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
		TOTAL I	DL	12 229 842	11 065 366	
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
		TOTAL II	DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
		TOTAL III	DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	104 152	103 615	
Dettes fiscales et sociales			DY	286 478	13 264	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA			
Produits constatés d'avance (4)			EB	680 123	686 786	
		TOTAL IV	EC	1 070 753	803 665	
Écarts de conversion passif			V	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	EE	13 300 596	11 869 031	

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 070 753	803 665
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		France	Exportations et livr. Intracommunautaires	Total	31/12/2018
Ventes de marchandises	FA	1 371 897	FB	1 371 897	1 408 355
Production vendue :					
- biens	FD		FE		
- services	FG		FH		
Chiffre d'affaires net	FJ	1 371 897	FK	1 371 897	1 408 355
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				376 468	413 121
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					
Autres produits (1) (11)				66	6
Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR			1 748 431	1 821 482
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				1 617 625	1 401 200
Variation de stock (marchandises)					
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes (3)				234 509	229 413
Impôts, taxes et versements assimilés				4 035	12 781
Salaires et traitements				38 709	61 488
Charges sociales (10)				15 139	22 558
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements				6 470	5 375
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					
Autres charges (12)				3	2
Total des charges d'exploitations (4) (II)	GF			1 916 491	1 732 818
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG			-168 059	88 664
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				
Produits financiers de participations (5)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				341 252	258 025
Autres intérêts et produits assimilés (5)				966 614	601 661
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 701 544	623 800
Différences positives de change				11 022	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)	GP			3 020 432	1 483 490
Dotations financières aux amortissements et provisions				656 534	1 701 544
Intérêts et charges assimilées (6)				718 833	489 404
Différences négatives de change				5 957	1 337
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)	GU			1 381 324	2 192 286
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	GV			1 639 108	-708 796
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW			1 471 049	-620 131

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

		31/12/2019	31/12/2018
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	287
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	11 697
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 697
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-287
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX	HJ	
	Impôts sur les bénéfices X	HK	306 286 -29 874
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	4 768 863
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 604 387
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	1 164 476
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	287
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles :		
	facultatives A6		
	obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
	DIVERS		287
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures Produits antérieurs
	DIVERS		287

3. Annexes

3.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2019 est la huitième année d'assujettissement aux impôts commerciaux de la mutuelle.

3.2. Référentiel comptable réglementaire

3.2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés selon le nouveau plan comptable général en tenant compte des dispositions particulières au secteur des mutuelles telles que contenues dans le nouveau code de la mutualité.

Il s'agit en particulier de l'ordonnance n° 3001.350 du 19 avril 2001 et du décret 2002-720 du 2 mai 2002 portant transposition des directives européennes 92/49/CEE des 18 juin et 10 novembre 1992 (publié au JO le 22 avril 2001).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ❖ Continuité de l'exploitation,
- ❖ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❖ Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Depuis 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Néanmoins, ces dispositions n'ont pas de conséquence sur le compte de résultat et les capitaux propres de la mutuelle puisque celle-ci a souhaité bénéficier du régime de simplification en faveur des PME.

3.2.2. Actifs incorporels

Ils sont constitués essentiellement de logiciels acquis et amortis sur une durée comprise entre 1 et 3 ans.

3.2.3. Actifs corporels

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur coût d'achat y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et la durée d'usage des immobilisations :

- ❖ Matériel informatique : de 3 à 5 ans
- ❖ Mobilier : 5 ans

3.2.4. Placements financiers : valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Dans le cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur liquidative ou à la valeur boursière.

3.2.5. Créances

La mutuelle SPM de la Banque de France tient sa comptabilité selon le principe des dépenses/recettes.

En fin d'exercice, les créances non réglées sont comptabilisées en vertu du principe de l'engagement.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la mutuelle considère comme recouvrable.

3.2.6. Comptes de régularisation actif et passif

Ils correspondent aux produits à recevoir, produits constatés d'avance, aux charges à payer et aux charges constatées d'avance.

3.2.7. Provisions techniques

Il s'agit des provisions pour prestations à payer correspondantes aux dossiers reçus et non payés au moment de la clôture.

3.2.8. Règles d'imputation des charges par destination

Conformément au nouveau plan comptable des mutuelles, les charges de gestion sont enregistrées par nature dans les comptes de la classe 9.

Elles sont ensuite déversées dans les comptes de charges par destination à l'aide de clés de répartition qui sont revues et modifiées en cas de besoin.

Ces clés de répartition sont le reflet de l'activité des différents services de la mutuelle dont les fonctions se répartissent entre les destinations suivantes :

- ❖ Acquisition de nouveaux contrats,
- ❖ Administration et gestion des contrats existants en portefeuille,
- ❖ Règlements des sinistres,
- ❖ Gestion des placements,
- ❖ Autres charges techniques.

Les charges « indirectes » sont réparties de la manière suivante sur l'exercice 2019 :

- Prestation : 40%
- Acquisition : 10%
- Administration : 15%
- Autres charges techniques : oscillent entre 3% et 100%
- Charges de placements : oscillent entre 10% et 97%

Pas de variation par rapport à l'exercice 2018.

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations	
						Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8	D9
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	27 258	KE	KF 330
Immobilisations corporelles							
Terrains				KG		KH	KI
Constructions :	- Sur sol propre (dont composants)	L9		KJ		KK	KL
	- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1		KM		KN	KO
Inst. tech., matériel et outillages industriels (dont composants)	- Inst. gales., agmt, amgt, constr.	M2		KP		KQ	KR
	- Inst. gales., agencements, aménagements divers	M3		KS		KT	KU
Autres immos. corporelles :	- Matériel de transport			KV		KW	KX
	- Matériel bureau et informatique, mobilier		21 324	KY		KZ	LA
	- Emballages récupérables et divers			LB	21 324	LC	LD 2 176
Immobilisations corporelles en cours				LE		LF	LG
Avances et acomptes				LH		LI	LJ
TOTAL III				LK		LL	LM
TOTAL III				LN	21 324	LO	LP 2 176
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T
Autres participations				8U		8V	8W
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V
TOTAL IV				LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	48 583	ØH	ØJ 2 505
CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice	Réévaluation ou mise en équivalence
				Virement	Cessions ou mise en équivalence		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ	DØ
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	LW 26 865
Immobilisations corporelles							
Terrains				IP		LX	LY
Constructions :	- Sur sol propre			IQ		MA	MB
	- Sur sol d'autrui			IR		MD	ME
Installations techniques, matériel et outillages industriels	- Inst. gales., agencements, amgt, constructions			IS		MG	MH
	- Inst. gales., agencements, aménagements divers			IT		MJ	MK
Autres immos. corporelles :	- Matériel de transport			IU		MM	MN
	- Matériel bureau et informatique, mobilier			IV		MP	MQ
	- Emballages récupérables et divers			IW		MS	MT 23 500
Immobilisations corporelles en cours				IX		MV	MW
Avances et acomptes				MY		MZ	NA
TOTAL III				NC		ND	NE
TOTAL III				IY		NG	NH 23 500
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7
Autres participations				IO		ØX	ØY
Autres titres immobilisés				I1		2B	2C
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F
TOTAL IV				I3		NJ	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL 50 365

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	16 104	PF	4 455	PG	723	PH	19 836
Terrains	- sur sol propre	PI		PJ		PK		PL	
	- sur sol d'autrui	PM		PN		PO		PQ	
Constructions :	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PR		PS		PT		PU	
	- installations techniques, matériel et outillage industriels	PV		PW		PX		PY	
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	PZ		QA		QB		QC	
	- matériel de transport	QD		QE		QF		QG	
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QH		QI		QJ		QK	
	- emballages récupérables et divers	QL	17 838	QM	2 015	QN		QO	19 853
TOTAL III		QU	17 838	QV	2 015	QW		QX	19 853
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		0N	33 942	0P	6 470	0Q	722	0R	39 689

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables	Dotations						Reprises						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
	Colonne ①		Colonne ②		Colonnes ③		Colonne ④		Colonne ⑤		Colonne ⑥			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C o n s t r u c t i o n s	- sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	- sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
A u t i m m o c o r p	- inst. gales, agenc et am. des const.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	- mat. de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
- mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
- emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	
Total général non ventilé (NS + NT + NU)														
Total général non ventilé (NW - NY)														

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④				
Provisions réglementées								
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF				
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI				
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO				
Provisions pour prêts d'installation	U	IK	IL	IM				
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
Provisions pour risques et charges								
- Litiges	4A	4B	4C	4D				
- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
- Pertes de change	4T	4U	4V	4W				
Provisions pour : - Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E				
- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K				
- Gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation								
- Incorporelles	6A	6B	6C	6D				
Sur immobilisations : - Corporelles	6E	6F	6G	6H				
- Titres mis en équivalence	02	03	04	05				
- Titres de participation	9U	9V	9W	9X				
- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09				
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	1 701 544	6Y	656 534	6Z	1 701 544	7A	656 534
TOTAL III	7B	1 701 544	TY	656 534	TZ	1 701 544	UA	656 534
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 701 544	UB	656 534	UC	1 701 544	UD	656 534
Dont dotations et reprises : - D'exploitation		UE	UF					
- Financières		UG	656 534	UH	1 701 544			
- Exceptionnelles		UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice							10	

DÉTAILS - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2019

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES PROVISIONS RÈGLEMENTÉES				
Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant début ex	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex
PROVISION SUR TITRES	1 701 544	656 534	1 701 544	656 534

**③ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES
ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Exercice clos le 31/12/2019

Néant

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
Prêts (1) (2)	UP		UR	US
Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
Clients douteux ou litigieux	VA			
Autres créances clients	UX	1 223	1 223	
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée)	UO			
Personnel et comptes rattachés	UY			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
- Impôts sur les bénéfiques	VM			
État et autres collectivités publiques :				
- Taxe sur la valeur ajoutée	VB			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
- Divers	VP	12 203	12 203	
Groupe et associés (2)	VC			
Débiteurs divers	VR			
Charges constatées d'avance	VS	2 746	2 746	
TOTAL	VT	16 172	16 172	VV
Renvois :				
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				VD
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	104 152	104 152		
Personnel et comptes rattachés	8C	3 047	3 047		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	4 764	4 764		
- Impôts sur les bénéfiques	8E	276 550	276 550		
État et autres collectivités publiques :					
- Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
- Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	2 117	2 117		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes	8K				
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ				
Produits constatés d'avance	8L	680 123	680 123		
TOTAL	VY	1 070 753	1 070 753		VZ
Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					VJ
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					VK
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)					VL

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2019

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2019

Charges à payer	Montant
PROVISION SINISTRES	61 320
FACTURES NON PARVENUES	42 832
PROVISION CONGES PAYES	3 047
PROVISION CS CONGES PAYES	1 219
AUTRES TAXES	2 117

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2019

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			680 123		